Nations Unies A/77/544

Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 141 de l'ordre du jour
Plan des conférences

Plan des conférences

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/77/91). Il était également saisi du rapport du Comité des conférences pour 2022 (A/77/32), dans lequel figure le texte d'un projet de résolution sur le plan des conférences (annexe I). À cette occasion, il a obtenu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de recevoir des réponses écrites le 7 octobre 2022.

2. Le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences fait suite à la résolution 76/237 et à d'autres demandes de l'Assemblée générale. Il traite, pour 2021, des procédures et activités relatives au plan des conférences concernant New York, Genève, Vienne et Nairobi, sur fond de difficultés persistantes découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Dans son rapport, le Secrétaire général met aussi en évidence divers enseignements tirés de la pandémie pour la gestion des conférences. Ces enseignements, ainsi que le souci constant de satisfaire les clients, ouvrent la voie à une utilisation optimale des installations et services de conférence qui cadre avec les attentes des États Membres (A/77/91, par. 1 à 4).

II. Gestion des réunions

3. Dans son rapport, le Secrétaire général montre l'incidence que les restrictions liées à la COVID-19 ont continué d'avoir sur la gestion des réunions, entraînant en 2021 l'annulation ou le report d'un grand nombre de réunions dans les quatre centres de conférence. Si le nombre de réunions tenues en 2021, tous centres de conférence confondus, est resté bien en deçà du niveau enregistré avant la pandémie, il a tout de même augmenté de 5 % en glissement annuel, le nombre total de réunions organisées à l'échelle mondiale étant passé de 12 266 en 2020 à 12 924 en 2021. On retrouve ces informations dans le tableau 1 et la figure I (ibid., par. 5 et 6, tableau 1 et fig. I).

Merci de recycler

Tableau 1
Nombre global de réunions (2016-2021)

Nombre de réunions	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*
Total	34 604	33 975	34 962	36 892	12 266	12 924

Figure I
Volume de travail lié aux réunions dans les quatre principaux centres de conférence (2016-2021)

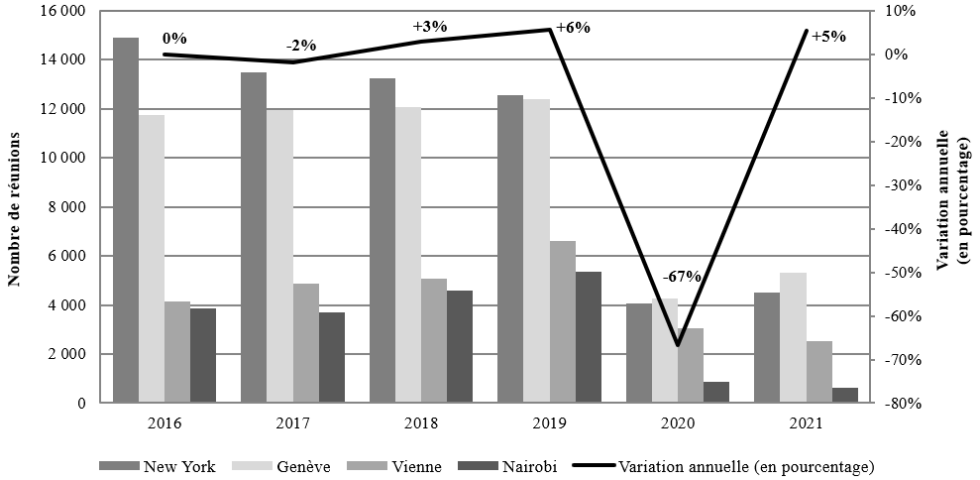

4. Le Secrétaire général donne également des informations sur le nombre de réunions en présentiel, de réunions virtuelles et de réunions hybrides organisées par chaque centre de conférence en 2020 et 2021. D'après les informations données, la proportion de réunions virtuelles a nettement augmenté à New York, tandis que la proportion de réunions hybrides a considérablement progressé à Genève et à Vienne. Toujours d'après ces mêmes informations, la proportion de réunions ayant bénéficié de services d'interprétation a augmenté de 70 % en 2021 par rapport à 2020, tandis que la proportion de réunions organisées sans services d'interprétation a diminué de 13 % au cours de la même période (ibid., par. 10 et fig. II).

Figure II
Modalités d'organisation des réunions tenues dans les quatre principaux centres de conférence en 2020 et 2021

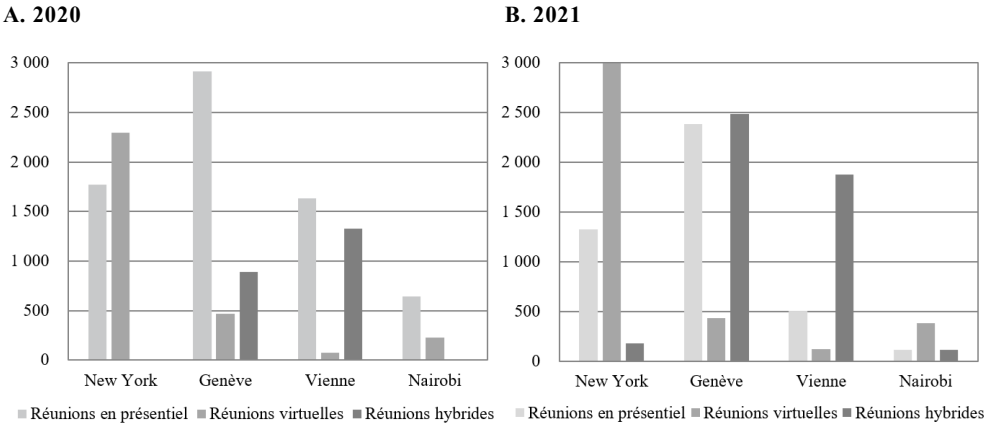

Le Comité consultatif note que les statistiques déterminant le type de réunion semblent être fondées sur des hypothèses et des critères qui ne sont pas appliqués de manière cohérente dans les quatre centres de conférence. Il a formulé des observations et des recommandations à ce sujet dans son rapport sur le projet de budget-programme pour 2023 (voir A/77/7, par. I.78).

5. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Assemblée générale n'avait pas arrêté de définition des réunions virtuelles et hybrides. L'organisation de réunions virtuelles et hybrides s'est faite au titre de la continuité des opérations. Le Comité était également saisi des hypothèses retenues aux fins de la planification de réunions virtuelles ou hybrides, établies par les différentes entités du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à des fins opérationnelles (voir tableau 2). Normalement, les modalités d'organisation d'une réunion (virtuelle ou hybride) sont déterminées dans les quatre centres de conférence en fonction des besoins exprimés par les organisateurs de la réunion au moment de la réservation des salles. À Vienne, en l'absence d'une décision en amont sur les modalités d'organisation de la réunion et pour faire en sorte que les capacités voulues soient disponibles, il est prévu au stade de la planification que la réunion sera hybride, modalités qui peuvent être modifiées si une décision est prise en faveur de l'organisation d'une réunion entièrement en présentiel ou entièrement virtuelle.

Tableau 2
Hypothèses retenues aux fins de la planification de réunions virtuelles ou hybrides

Entité	*Réunion virtuelle*	*Réunion hybride*
Division des réunions et des services de publication (New York)	Toutes les personnes qui participent à une réunion virtuelle se connectent à distance, qu'elles soient au bureau ou en télétravail	Dans une réunion hybride, certains participants sont assis dans la salle de conférence, l'idéal étant qu'ils soient dans la salle où se trouvent les cabines d'interprétation, tandis que d'autres participants se connectent à distance

Entité	*Réunion virtuelle*	*Réunion hybride*
Division de la planification centrale et de la coordination (New York)	Il s'agit d'une réunion qui se déroule sur une plateforme virtuelle, sans présence physique dans les locaux de l'ONU. Lors de la demande, l'option « salle virtuelle » doit être sélectionnée dans le système gMeets	Il s'agit d'une réunion dont le secrétariat est assuré et dans laquelle certains participants sont physiquement présents dans la ou les salles de conférence dans les locaux de l'ONU, tandis que d'autres y assistent à distance en passant par une plateforme virtuelle
Division de la gestion des conférences (Genève)	La participation se fait entièrement à distance au moyen d'une plateforme en ligne. Les services sont également assurés entièrement à distance (par exemple, les interprètes sont en mode dispersé)	Mélange de participation en présentiel et à distance ; une réunion est également qualifiée d'hybride si tous les participants sont connectés à la plateforme mais que la présidence de la réunion et/ou les interprètes sont dans une salle de conférence
Service de la gestion des conférences (Vienne)	Une réunion virtuelle est une réunion organisée sans aucune composante en présentiel, c'est-à-dire que tout le monde est en ligne. L'interprétation (deux heures par équipe au maximum) peut être assurée depuis un pôle situé au centre de conférence ou à distance depuis un autre endroit	Une réunion hybride est une réunion en présentiel qui comporte un nombre illimité d'interventions en ligne. La durée de l'interprétation est limitée à deux heures. À Vienne, les interprètes assurent le service des réunions hybrides à partir d'un pôle installé sur place
Division des services de conférence (Nairobi)	Une réunion est virtuelle lorsque le secrétariat, les interprètes et les participants travaillent tous à partir d'un ordinateur individuel connecté à une plateforme d'interprétation à distance	Toute réunion de l'ONU permettant la participation de représentants en présentiel et à distance (au moyen de plateformes d'interprétation à distance) est une réunion hybride

6. En ce qui concerne l'augmentation de la charge de travail des services de conférence en 2021 par rapport à 2020 (A/77/91, par. 10), le Comité consultatif a été informé comme suite à ses questions que, à New York, si l'on compare avec le service des réunions assuré en présentiel, l'organisation de réunions virtuelles et hybrides a permis de réduire le nombre d'heures et le nombre d'affectations pour chaque équipe mais a abouti à une augmentation de la charge de travail globale nécessaire pour couvrir le même nombre de réunions, en raison de l'apparition de tâches qui n'existaient pas lorsqu'il s'agissait d'assurer le service des réunions se déroulant en présentiel avant la pandémie. L'Office des Nations Unies à Genève ayant progressivement modernisé ses salles de conférence au cours des années 2020 et 2021, il est devenu possible d'organiser davantage de réunions hybrides. En conséquence, Genève a connu une augmentation considérable du nombre de réunions tenues en 2021 (5 298) par rapport à 2020 (4 274). Pour ce qui est de Vienne, les réunions en présentiel ont pu reprendre dans une certaine mesure en 2021, les restrictions liées à la COVID-19 étant progressivement assouplies. La charge de travail des assistants et techniciens de conférence a doublé, puisqu'ils ont dû répondre à des demandes simultanées, en salle et en ligne, ce qui a nécessité l'exécution simultanée de tâches disparates qui n'étaient pas nécessaires auparavant. À Nairobi,

il n'y avait que des réunions en présentiel avant la pandémie. Lorsque le complexe a été fermé et que les réunions en présentiel ont cessé en raison de la pandémie, l'Office n'a assuré que le service de réunions virtuelles.

7. En ce qui concerne l'utilisation des ressources des services de conférence par les organes de l'ONU, le Secrétaire général indique dans son rapport que les quatre centres de conférence se sont efforcés d'améliorer le taux d'utilisation des services d'interprétation, en application des dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale. Le taux d'utilisation global s'est établi à 84 % en 2021, contre 80 % en 2020, comme on peut le voir dans la figure III. Le rapport rend compte également de la prestation de services d'interprétation aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins » ; aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres ; aux réunions tenues par des organes hors du centre de conférence où ils ont leur siège (ibid., par. 13 à 17 et fig. III à VI).

Figure III
Taux d'utilisation des services d'interprétation par tous les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier (2016-2021)

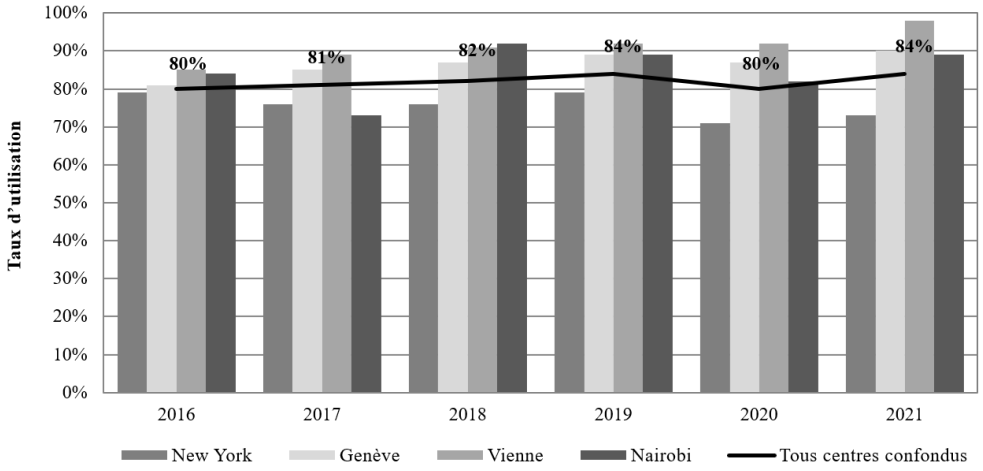

8. Dans son rapport, le Secrétaire général explique que le service de réunions hybrides et virtuelles pose des difficultés techniques et logistiques et des difficultés sur le plan des capacités, et qu'il est aussi à l'origine de problèmes de santé. En juin 2021, la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail a indiqué, dans son évaluation des risques professionnels occasionnés par la pandémie, que l'interprétation en mode dispersé (télétravail) présentait un risque évident pour la santé. Elle y a énoncé des mesures à prendre pour améliorer la qualité du son et protéger la santé et le bien-être des interprètes. Dans cet esprit, la réduction de la charge de travail des interprètes, appliquée au début de la pandémie, a été maintenue en 2021 à titre de mesure d'atténuation. Malgré les efforts faits pour sensibiliser les personnes qui participent aux réunions virtuelles et hybrides à l'importance qu'il y a à disposer de la connexion et des équipements recommandés, la mauvaise qualité du son et les problèmes de connexion à Internet ont persisté, imposant une charge cognitive supplémentaire aux interprètes (ibid., par. 10).

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la charge de travail hebdomadaire des interprètes assurant le service de réunions virtuelles à New York avait été réduite à cinq affectations de deux heures, l'objectif étant de protéger leur santé et leur bien-être. Les équipes qui assurent le service de réunions hybrides de trois heures comportant plus de 30 minutes de participation active à distance ont un(e) interprète de plus par langue. À l'avenir, il faudrait un mandat

intergouvernemental en vue de l'organisation de réunions virtuelles et hybrides avec services d'interprétation, qui prévoirait, entre autres, l'utilisation obligatoire du matériel approprié ; l'utilisation d'une connexion Internet de haute qualité ; le respect des protocoles d'accès et des procédures d'authentification pour obtenir l'autorisation de participer aux réunions à distance. À Genève, la durée de trois heures a été maintenue pour les réunions comportant moins de 30 minutes de participation active à distance ; la durée des réunions comportant une participation à distance illimitée a été réduite, quant à elle, de trois à deux heures. À Vienne, on a appliqué l'approche adoptée par le Département. À Nairobi, on a diminué la durée et la capacité des sessions virtuelles et hybrides afin de réduire l'exposition des collègues à une mauvaise qualité sonore lors des réunions tenues dans ce cadre. De nouveaux équipements techniques ont également été achetés et recommandés, tant pour les interprètes que pour les représentants (par exemple, des casques d'écoute permettant de limiter les surtensions et des microphones autonomes), l'objectif étant d'améliorer la qualité du son lors des réunions virtuelles et hybrides.

10. Dans son rapport, le Secrétaire général explique qu'en plus d'analyser les effets de la pandémie de COVID-19 sur la prestation de services de conférence et sur les besoins et attentes des clients au-delà des mesures immédiates prises pour assurer la continuité des activités, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a apporté des améliorations à ses systèmes de gestion des conférences. Il énumère, dans son rapport, les efforts déployés en 2021 pour appliquer les innovations au service des réunions, notamment le projet visant à intégrer les applications de gestion des conférences et autres manifestations avec Inspira et Umoja-Extension 2 afin d'améliorer la planification des capacités linguistiques, la constitution de listes de réserve, le recrutement et la gestion de la performance ; de faciliter l'administration des capacités vacataires et temporaires ainsi que le traitement des paiements ; de recouvrer judicieusement les coûts des services de conférence fournis aux clients dont les activités sont financées au moyen de ressources extrabudgétaires (ibid., par. 18 à 23). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le système de gestion des participants aux réunions (Indico.UN) avait été intégré avec Umoja aux fins de la synchronisation des informations relatives aux lieux et aux manifestations. La synchronisation d'informations clés concernant les manifestations devrait améliorer l'efficacité : les données ne seront plus saisies deux fois, la qualité des données sera améliorée et la communication de l'information financière relative aux manifestations sera facilitée. Les informations sur la localisation (pays et ville) se transmettent entre Umoja et le système, garantissant ainsi la standardisation et la cohérence des informations enregistrées et des rapports y associés.

III. Gestion de la documentation

11. Le Secrétaire général indique dans son rapport que, dans l'ensemble, les départements auteurs ont moins bien respecté les délais de soumission des documents à traiter qui relevaient du système des créneaux, ces délais étant respecté dans 91 % des cas en 2021 contre 92 % en 2020. Au cours de l'année, tous centres de conférence confondus, 98 % des documents soumis à temps et ne dépassant pas le nombre de mots prescrit (2 965 documents sur un total de 3 035) ont été traités dans les délais, contre 93 % en 2020. Le respect global des délais de publication est passé de 90 % en 2020 à 92 % en 2021. Plus précisément, par rapport à 2020, le respect des délais s'est amélioré à New York et à Vienne, puisqu'il est passé respectivement de 85 % à 94 % et de 91 % à 93 %, mais s'est légèrement détérioré à Genève, passant de 95 à 93 %, en raison d'un volume plus important de documents soumis tardivement. À Nairobi, le respect des délais de publication s'est amélioré au cours de la même période,

passant de 77 % à 79 %, mais il est resté relativement faible, principalement en raison des corrections émanant des départements auteurs qui ont été reçues alors que les documents étaient déjà en cours de traitement et du fait que certaines sections linguistiques ont enregistré un taux de vacance de postes de 33 % pendant la majeure partie de l'année. La proportion de documents à traiter respectant le nombre de mots prescrit s'est légèrement améliorée, puisqu'elle est passée de 92 % en 2020 à 93 % en 2021. Tous services et sections de traduction confondus, le nombre total de mots soumis à la traduction a été d'un peu plus de 219 millions en 2021, contre 216 millions en 2020, ce qui représente une augmentation de 1 % en glissement annuel (ibid., par. 25 à 32 et fig. VII à XI).

12. La productivité globale des services de traduction, c'est-à-dire le nombre total de mots traités divisé par le nombre total de journées de travail consacrées à leur traduction, a continué d'augmenter en 2021 dans tous les centres de conférence, sauf à New York. Dans son rapport, le Secrétaire général présente des informations concernant la productivité sur les cinq dernières années (2017-2021) et explique que la méthode applicable à New York ayant été affinée, contrairement à ceux des années précédentes, les chiffres de 2021 ne rendent pas compte de la charge de travail supplémentaire occasionnée par le traitement parallèle des documents, pratique consistant à éditer et à traduire simultanément des documents afin de réduire au minimum le temps de traitement de la documentation. Cette pratique est suivie à New York en raison des délais serrés imposés et des capacités éditoriales limitées. S'il était rendu compte des changements apportés au stade de l'édition par les services de traduction, la productivité globale, à New York en 2021, serait de 7,4 pages par membre du personnel et par jour, au lieu des 6,1 pages enregistrées. Pour 2022, le Département va revoir la méthode gData servant à rendre compte de la productivité globale des services de traduction afin de communiquer aux États Membres des données encore plus précises sur l'efficience de ses activités de traduction (ibid., par. 33 et tableau 2).

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le flux de travail idéal et le plus économique pour le traitement des documents est le traitement linéaire, qui commence par l'édition de l'original par des éditeurs, lesquels vérifient aussi les références et, si besoin est, consultent les auteurs, travail d'édition qui est suivi par la traduction de l'original édité. Les traducteurs commencent ainsi à travailler à partir de la version finale du document et n'ont pas à revenir sur le même texte pour rendre compte, dans toutes les langues cibles, des changements apportés au stade de l'édition, contrairement au traitement parallèle, qui entraîne une diminution de la productivité globale, dans la mesure où il faut retravailler plusieurs fois le même texte. Par exemple, un(e) traducteur(trice) peut avoir traduit une phrase à partir de l'original, qu'il (elle) doit ensuite modifier en fonction du texte édité. Si cette méthode peut paraître manquer d'efficacité, elle permet toutefois la publication en temps voulu de la documentation et l'utilisation optimale du personnel interne, puisque les traducteurs avancent dans leur travail sans attendre que les éditeurs aient terminé le leur. Les efforts visant à accroître les capacités d'édition devraient faciliter dans une certaine mesure le traitement linéaire et aider le Département à produire des documents de qualité dans les délais impartis et de la manière la plus économique qui soit, au moins à certaines périodes de l'année. Dans les statistiques actuelles sur la productivité globale, les corrections émanant des services d'édition dues au traitement parallèle sont comptabilisées séparément, l'objectif étant de mesurer l'impact du traitement parallèle et les résultats des efforts faits par le Département pour passer à un traitement plus linéaire. Il n'est pas prévu de passer au traitement parallèle des documents dans les autres centres de conférence, car il s'agit d'une méthode plus coûteuse. Le Comité formule des observations complémentaires sur les tendances en

matière de productivité dans son rapport sur le projet de budget-programme pour 2023 (voir A/77/7, par. I.57 à I.59).

14. Le Secrétaire général indique que, en 2021, on s'est efforcé de résorber l'arriéré s'agissant des traités internationaux déposés auprès de l'ONU devant être traduits. Le retard s'était accumulé depuis 2015, principalement en raison du manque de capacités et des restrictions budgétaires qui existaient à l'époque. Grâce à cet effort, à la fin de mars 2022, l'ensemble de l'arriéré, soit environ 1 million de mots à traduire en anglais et 5 millions de mots à traduire en français, avait été résorbé (A/77/91, par. 29). **Le Comité consultatif se félicite des efforts qui ont été faits pour résorber l'arriéré des traités internationaux devant être traduits**.

15. En ce qui concerne la numérisation et la mise en ligne de documents anciens de l'Organisation qu'il importe de préserver, le Secrétaire général décrit dans son rapport l'avant-projet de numérisation massive et de préservation, préparé par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et présenté par le Département de la communication globale au Comité de l'information à sa quarante-troisième session. Ce projet prévoit la préservation de 1 million de documents qui sont en mauvais état (ibid., par. 38). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'avant-projet présentait les paramètres en vue de la numérisation immédiate et la préservation numérique de 1 million de documents de l'ONU (textes normatifs et documents des organes délibérants de la période 1946-1993) qui ne sont disponibles qu'en version papier et dont l'état se détériore. Le projet est assorti d'un dossier de décision qui propose d'externaliser la numérisation et la création de métadonnées de base pour que ces documents puissent être téléchargés et conservés dans la Bibliothèque numérique des Nations Unies et le Système de diffusion électronique des documents. Le dossier de décision porte aussi sur la mise à niveau de la plateforme numérique de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld afin d'assurer une conservation numérique qui soit conforme aux pratiques actuelles et aux normes internationales. Le montant demandé (10 millions de dollars) permettrait de financer un projet de cinq ans visant à préserver de précieuses connaissances et l'histoire de l'ONU. Le Département de la communication globale a également présenté au Comité de l'information un dossier de décision et une demande de financement aux États Membres intéressés et à trois fondations. Comme suite à la résolution 52/214 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demandait que soit menée à bien la numérisation de tous les anciens documents importants de l'Organisation dans les six langues officielles, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a lancé un programme de numérisation interne en 1998. Grâce à ce programme, en octobre 2022, 530 000 documents (soit quelque 6 600 000 pages) et 3 000 cartes des Nations Unies avaient été numérisés, dont la plupart des documents essentiels du Conseil de sécurité et certains documents de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle. **Le Comité consultatif se félicite de nouveau des efforts faits pour numériser les documents historiques ou anciens de l'Organisation et compte que des informations détaillées sur les coûts du projet seront communiquées dans le prochain projet de budget**.

IV. Effectifs

16. Le tableau 3 du rapport du Secrétaire général montre le taux de vacance de postes dans les principaux groupes professionnels au 31 décembre 2021. Le Secrétaire général indique dans son rapport que, les problèmes de liquidités ayant commencé à se résorber en 2021, le Département a pu pourvoir des postes vacants qui étaient auparavant sous le coup d'un gel des recrutements. À Nairobi, certaines sections linguistiques ont enregistré un taux de vacance de postes plus élevé que d'habitude, auquel elles ont dû pallier en s'assurant le service de temporaires ou de vacataires.

Malgré les efforts de communication déployés par le Département à l'échelle mondiale, l'Office des Nations Unies à Nairobi continue d'éprouver des difficultés considérables pour attirer de nouvelles recrues et maintenir en poste les fonctionnaires ; il s'agit d'un problème majeur, étant donné la petite taille des équipes (ibid., par. 48 et tableau 3).

17. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Office des Nations Unies à Nairobi avait continué de passer en revue les listes de réserve et de publier des avis de vacance de poste dans Inspira. Certains membres du personnel ayant accepté un poste à Nairobi travaillent jusqu'à ce qu'ils acquièrent de l'expérience, puis sont transférés dans un centre de conférence plus proche de leur pays d'origine. Afin que ces taux de vacance élevés ne nuisent pas au programme de travail, des temporaires – interprètes et traducteurs – ont été recrutés sur le marché des professionnels indépendants et dans d'autres institutions, bien qu'ils ne soient pas lauréats du concours de recrutement de personnel linguistique de l'ONU ; ils ont toutefois fait part de leur volonté de passer le concours. Nairobi travaille également avec des vacataires et des prestataires institutionnels pour remédier au manque de capacités. Ces efforts se poursuivront en attendant que les listes de réserve se remplissent grâce aux concours de recrutement de personnel linguistique. **Le Comité consultatif prend note de la situation qui règne à Nairobi concernant les vacances de postes et compte que des efforts seront faits pour remédier à la situation et que tous les postes vacants seront pourvus rapidement (voir également A/76/506, par. 16)**.

18. En ce qui concerne les activités de collaboration avec les universités partenaires, le Secrétaire général fait part, dans son rapport, des activités qui sont menées auprès de professionnels des langues, notamment en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il indique cependant que le temps consacré par le personnel aux activités de collaboration avec les universités partenaires a diminué de 64 % par rapport à 2020. Selon le Secrétaire général, le chiffre pour 2020 était inhabituellement élevé : cela s'expliquait en grande partie par la suspension temporaire des réunions en présentiel bénéficiant de services d'interprétation, ce qui avait permis aux interprètes de consacrer beaucoup plus de temps que d'habitude aux activités de collaboration avec les universités partenaires. De même, concernant les stages, le Secrétaire général précise que du fait des répercussions que la pandémie a continué d'avoir sur les voyages et sur la capacité d'accueil de l'Organisation, le nombre de stagiaires accueillis par les services linguistiques en 2021 a encore été limité. Les efforts visant à recruter des stagiaires d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes se sont poursuivis. Malgré cela, 28,6 % de tous les stagiaires accueillis par les services linguistiques de l'ONU en 2021 étaient des ressortissants d'Afrique ou d'Amérique latine et des Caraïbes, contre 32,4 % en 2020 et près de 40 % en 2019 (A/77/91, par. 51 à 54). **Le Comité consultatif prend note des activités de collaboration avec les universités partenaires que mène le Secrétaire général pour faire face aux besoins en personnel de l'Organisation et l'encourage à renforcer ces efforts (voir A/76/506, par. 17)**. Il formulera d'autres observations sur ces activités de collaboration lorsqu'il examinera les rapports du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines.

V. Installations et accessibilité

19. Le Secrétaire général fait référence aux projets qui concernent les installations dans les quatre centres de conférence. Il explique que, dans ses résolutions 69/274 A et 71/272 A, l'Assemblée générale l'a prié d'évaluer les incidences du projet pilote de gestion souple de l'espace de travail sur la productivité mais que ce projet ne s'applique pas au personnel linguistique, qui continuera, dans l'immédiat, d'être

hébergé dans les conditions que l'on connaît actuellement (A/77/91, par. 55 à 58). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'à New York, le projet pilote de gestion souple de l'espace de travail ne concernait pas les annexes, dont le bâtiment Albano et celui de l'UNITAR, où étaient hébergés la majorité du personnel linguistique et les rédacteurs de procès-verbaux de séance. La configuration en bureaux paysagers mise en place dans le cadre de cette initiative ne convient pas aux traducteurs et aux réviseurs, qui ont besoin de pouvoir se concentrer. Toutefois, en raison de la pandémie, la plupart des traducteurs et réviseurs se prévalent de modalités de travail aménagées, qui leur permettent de télétravailler jusqu'à trois jours par semaine. L'utilisation des bureaux à Genève est régie par la circulaire interne publiée en 2022, qui prévoit huit postes de travail pour 10 fonctionnaires dans le bâtiment qui vient d'être construit et dans les espaces de bureau rénovés. La question ne se pose pas à Vienne ni à Nairobi, où le concept de gestion souple de l'espace de travail est appliqué de manière limitée, en raison de l'architecture et de la conception des deux sites.

20. Le Secrétaire général décrit dans son rapport les efforts faits pour garantir l'accessibilité des quatre centres de conférence, qui ont notamment conduit à une nette augmentation du nombre de réunions tenues à New York et à Genève au cours desquelles l'interprétation en langue des signes a été assurée à distance : 55 réunions en 2021 à New York, contre 20 en 2020, et 62 réunions à Genève en 2021, contre 21 en 2020. Le Département a collaboré avec le Bureau de l'informatique et des communications pour faire en sorte que les équipes soient en mesure de travailler à distance pendant les réunions et manifestations virtuelles ou hybrides (ibid., par. 59 à 63).

VI. Renforcer la gestion intégrée à l'échelle mondiale

21. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'il a promulgué, le 3 février 2021, une circulaire sur l'organisation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (ST/SGB/2021/3), laquelle a remplacé sa précédente circulaire (ST/SGB/2005/9) et décrit les opérations de gestion des conférences dans les quatre centres de conférence, dont le mandat collectif est d'assurer des services de conférence de manière intégrée à l'échelle mondiale. Les nouvelles circulaires qui devraient paraître décriront l'organisation des offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi ; elles seront pleinement alignées sur celle parue sous la cote ST/SGB/2021/3, l'objectif étant qu'il y ait une gestion intégrée des services de conférence financés centralement par le chapitre 2 du budget-programme. En octobre 2021, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a lancé une discussion et convoqué une réunion avec les directrices générales des offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi en vue de déterminer les fonctions et responsabilités compte tenu du dispositif de délégation des pouvoirs (ibid., par. 64).

22. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, contrairement à ce prévoyait la circulaire précédente (ST/SGB/2005/9 du 2 mai 2005), le Secrétaire général, dans sa circulaire ST/SGB/2021/3, indique que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est chargé de fournir et de coordonner les services de conférence et de documentation destinés non seulement à tous les organes intergouvernementaux et organes d'experts se réunissant au Siège mais aussi aux conférences et autres réunions spéciales et extraordinaires tenues hors Siège sous les auspices de l'ONU, la responsabilité en étant partagée avec les directrices générales des offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi. En outre, la circulaire rend compte de la responsabilité qui incombe au Département de fournir des orientations générales concernant l'emploi de la part des

ressources affectées au service des conférences à l'échelle mondiale qui est administrée par les directrices générales des offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi. Elle exige du Département qu'il formule des propositions budgétaires dans le cadre de concertations auxquelles participent les équipes de gestion des conférences des offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi et qu'il présente le projet de budget intégré pour la gestion des conférences aux organes d'experts et aux organes intergouvernementaux. Pour ce qui est de déterminer les pouvoirs du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et ceux des directrices générales des trois autres centres de conférence, la nouvelle circulaire traduit le mandat émanant de l'Assemblée générale, à savoir que le Département est chargé d'appliquer les politiques, de formuler les normes et les directives, de superviser et de coordonner les services de conférence de l'ONU et d'administrer l'ensemble des ressources prévues au chapitre pertinent du budget, tandis que les offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi sont responsables de leurs activités opérationnelles quotidiennes et doivent en rendre compte.

23. En ce qui concerne le recouvrement des coûts, le Secrétaire général explique qu'un mécanisme a été mis en place dans les quatre centres de conférence s'agissant des réunions, conférences et manifestations qui ne font pas partie intégrante des processus intergouvernementaux prescrits et pour lesquelles aucun montant n'a été prévu dans le budget-programme. On a établi des paramètres de coûts et des tarifs pour les services de conférence afin de pouvoir effectuer et suivre dans Umoja les opérations financières associées au recouvrement des coûts liés aux manifestations financées par des fonds extrabudgétaires. Il est aussi prévu de mettre en service un module amélioré de recouvrement des coûts visant à automatiser les processus et les flux de travail gérés par les services de conférence (ibid., par. 65). Le Comité formule des observations complémentaires sur le recouvrement des coûts dans son rapport sur le projet de budget-programme pour 2023 (voir A/77/7, par. I.70 à I.73).

VII. Conclusion

24. Au paragraphe 72 de son rapport, le Secrétaire général recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général**.